

Gland, le 30 octobre 2020

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur trois ans.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°80, composée de :

Simon Vincent	PLR; 1 ^{er} membre et rapporteur
Henriques Amaral Rodrigues Fernando	GdG
Monney Vincent	GdG
Aeschmann Nicolas	PS-Les Verts-POP
Clerc Yves	UDC

s'est réunie le 8 octobre 2020 en présence de la municipale Christine Girod et du responsable administratif Sébastien Thillier.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient ces deux personnes pour la qualité de l'entretien et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Aux yeux de la commission technique, la question du renouvellement du matériel scolaire relève désormais prioritairement d'un investissement financier, à savoir d'un crédit d'investissement en lieu et place d'une dépense budgétaire, comme ce fut le cas par le passé. Les achats envisagés sont prioritairement de la compétence de la municipalité et des établissements scolaires, mais la commission a posé plusieurs questions relatives au matériel ainsi qu'à propos des perspectives de la mise au concours des fournisseurs.

Exposé

En matière de matériel, la commission a appris qu'à l'exception des meubles à plan, qui sont des achats nouveaux, le reste du matériel à commander relève d'un renouvellement, y compris une marge destinée à couvrir des besoins en augmentation. La durée de vie du mobilier atteint actuellement 20 à 25 ans, grâce à l'acquisition de matériel de structure solide et de bois massif. La politique de la Municipalité ne changera pas sur ces points. Les prix notés dans le préavis ont été fixés en fonction des prix catalogues des fournisseurs actuels.

L'acquisition de bancs pour deux élèves dans les petites classes ne sera pas modifiée, malgré la crise du Covid qui impose de plus en plus souvent de maintenir des distances, car l'investissement porte sur le long terme.

Le matériel usagé mais encore utilisable est livré à titre d'envoi humanitaire ou par l'intermédiaire d'un parrainage avec la Roumanie.

Etalement des commandes sur une période cadre de trois ans

L'idée de la municipalité est de passer une commande plus importante pour obtenir de meilleurs rabais. Le montant imposera de passer par une procédure d'appel d'offres selon les règles des marchés publics.

En raison de la complexité de la démarche, la municipalité s'adjoindra les services d'un consultant pour s'assurer de fixer les critères et éviter toute surprise (recours d'un fournisseur écarté par exemple).

Selon les déclarations de Sébastien Thillier, le montant de la commande implique la procédure d'appel d'offres, mais n'est pas forcément assez élevé pour intéresser des fournisseurs étrangers.

Parmi les critères que la Municipalité a l'intention de fixer, déjà abordés dans le préavis, ont été mentionnés entre autres :

- Prise en compte des aspects de durabilité (bois massif pour faciliter l'entretien)
- Sécurité, solidité, réparabilité
- Garanties
- Fixation des critères de façon à favoriser indirectement des entreprises/fournisseurs locaux
- Livraisons étalées selon les besoins des établissements

Conclusions

La commission est d'avis que les besoins en équipements scolaires relèvent principalement des compétences des établissements scolaires et de la municipalité. Elle soutient la municipalité dans son intention de procéder sous la forme d'un investissement sur trois ans. Cette formule représente une expérience à tenter, dont il faudra ensuite tirer les enseignements. La fixation des critères de l'appel d'offre devra être réalisée de manière à favoriser les aspects durables, et dans la mesure du possible, locaux.

Elle recommande à l'unanimité d'accepter le préavis et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accepter le préavis municipal n°80 relatif à une demande d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur trois ans,
- II. d'accorder le crédit de CHF 436'000.- et d'autoriser la Municipalité à effectuer la commande de ce mobilier,
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 436'000.

Signatures des membres de la Commission

Vincent Simon, 1 ^{er} membre et rapporteur

Fernando Henriques Amaral Rodrigues

Vincent Monney

Nicolas Aeschmann

Yves Clerc